



## **Appel à candidatures en vue d'une résidence d'auteur, dans le département des Hautes-Alpes. (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2017)**

**Dans le cadre d'un partenariat avec la DRAC, la BDP 05 et l'association des amis de l'abbaye de Boscodon, l'association Rions de Soleil se propose de développer et d'étendre son action en vue d'organiser des résidences d'auteurs et d'artistes sur le territoire Embrunais et Haut-Alpin. Cette année, il s'agira d'une résidence d'auteur autour de la création de livres pour la jeunesse destinée à tous types de publics.**

### **Objectifs**

- Encourager la création en permettant à un auteur de développer un projet d'écriture dans des conditions favorables. Le candidat accepte de consacrer son séjour dans les Hautes-Alpes, à l'avancement du travail de création sur la base duquel il aura été choisi, et à effectuer un certain nombre d'actions de médiation en partenariat avec les écoles, les bibliothèques partenaires du projet.
- Favoriser la rencontre entre la création et le public au sein des structures intéressées (bibliothèques, classes, ...) via des actions de médiation réalisées dans le projet de cette résidence. Ces actions de médiation ne prendront pas le pas sur le travail de l'auteur. Dans ce cadre, le candidat accepte de participer à des rencontres dont les modalités seront définies avec lui et dont le temps imparti ne devra pas dépasser 30 % de son temps de résidence.
- Valoriser le travail de l'auteur dans les bibliothèques et par différents médias (presse, radios, etc.) en vue de la présentation publique du travail à l'issue de la résidence.
- Pour les élèves concernés, faire connaître et reconnaître la littérature contemporaine, impliquer l'élève dans son parcours d'éducation artistique et culturelle, découvrir des lieux ressources (bibliothèques et librairie) et des ressources nouvelles (numériques) afin de favoriser l'accès de tous à une culture et à un référentiel commun.

### **Publics**

Des classes (de la maternelle au lycée), les professeurs des classes concernées, les documentalistes, les bibliothécaires, les libraires, des structures associatives, ...

### **Objet de l'appel à candidature**

Cet appel à candidature concerne l'accueil en résidence d'un auteur, pour une période allant du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2017 dans le département des Hautes-Alpes.

**La date limite de réception des candidatures est fixée au 3 juin 2017.**

## **Conditions d'accès à la résidence**

- L'appel à candidature de cette résidence est ouvert aux auteurs, ayant déjà publié à compte d'éditeur.
- La sélection des candidats est réalisée par le jury rassemblé autour de l'association Rions de Soleil, de la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes, l'Agence Régionale du Livre, la DRAC, l'association des amis de l'Abbaye de Boscodon et la librairie la Loupiote ; et sur présentation d'un dossier comprenant :
  - une biographie incluant le statut juridique et professionnel de l'auteur ;
  - une bibliographie ;
  - une note d'intention sur des actions de médiation à mener en bibliothèques ;
  - une note sur les motivations qui poussent l'auteur à vouloir venir travailler dans les départements des Hautes-Alpes dans le cadre de cette résidence.
- L'auteur devra maîtriser la langue française, envoyer une copie d'attestation de responsabilité civile, être titulaire d'un permis de conduire de type B, et être mobile. Le lieu d'hébergement de la résidence est éloigné de 6 Km de tout commerce, un véhicule personnel est donc indispensable.
- La date limite de réception des dossiers de candidature (aux formats numérique ou papier) est fixée au 3 juin.

### **Implantation géographique**

La résidence d'artiste se déroulera sur le département des Hautes-Alpes, au sein d'un appartement de 45 m<sup>2</sup> situé dans l'abbaye de Boscodon (Commune de Crots).

### **Durée de la résidence**

La durée de la résidence sera de deux mois.

### **Activités de l'artiste en résidence**

- La résidence offrira à l'auteur le temps et la liberté de poursuivre son travail de création. Il pourra consacrer 70 % de son temps à ce travail personnel.
- L'auteur consacra 30 % de son temps aux actions de médiation qui auront été définies avec les partenaires. Ces actions seront élaborées avec son accord et dans le respect de sa démarche littéraire et de sa personnalité. Elles pourraient se décliner selon plusieurs types d'actions, en fonction du public, des objectifs visés (rencontres, visites commentées, ateliers d'écriture, etc.).
- A l'issue de la résidence, une restitution du travail de l'auteur et des ateliers de médiation sera organisée.

## Informations pratiques

### **Demande d'inscription en résidence**

Merci de retourner à l'association Rions de Soleil par courrier ou par courriel, les pièces nécessaires à la constitution du dossier (le 3 juin est la date limite de réception des dossiers). Les candidatures seront examinées par le jury et l'auteur sélectionné sera contacté directement pour établir son inscription définitive.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions et interrogations relatives à cette résidence. Vous pouvez nous contacter au 04 92 49 65 31 ou par courriel sur [assorions@gmail.com](mailto:assorions@gmail.com)

### **Composition du jury de sélection**

Le résident est choisi par un jury de sélection qui rend son choix définitif après examen des dossiers de candidatures. Le jury est composé comme suit :

- le Président du Département des Hautes-Alpes ou son représentant,
- un représentant de la B.D.P,
- le conseiller livre et lecture de la DRAC-PACA,
- un représentant de l'Agence Régionale du Livre (ARL),
- un libraire,
- un représentant de l'association des amis de l'abbaye de Boscodon,
- un représentant de l'association organisatrice : Rions de Soleil.

### **Convention**

L'association Rions de Soleil propose une convention à l'auteur, détaillant les engagements de chacun et les modalités de paiement et de déroulement du projet.

### **Financement**

Le candidat sélectionné se voit attribuer une bourse de résidence d'un montant de 1600 € brut par mois de résidence (charges AGESEA à déduire), soit 3 200 € brut (charges AGESEA à déduire) pour l'ensemble de la résidence. L'association Rions de Soleil prendra en charge un déplacement aller et retour en véhicule personnel (ou en train), entre le domicile de l'artiste et le lieu de résidence.

Le remboursement des frais kilométriques sera calculé suivant les distances référencées sur le site *via michelin*. Tous les autres frais de déplacements de l'artiste de son domicile au lieu de résidence seront à sa charge. Pour les déplacements liés aux interventions, l'artiste sera généralement accompagné et véhiculé par les référents. Néanmoins, de façon ponctuelle, il pourra être demandé à l'auteur de se rendre, avec son véhicule personnel sur son lieu d'intervention. Le remboursement des frais kilométriques se fera également selon le barème fiscal en et sera calculé suivant les distances référencées sur le site *via michelin*. L'artiste prendra lui-même en charge sa restauration (comprise dans le montant de la bourse) à l'exception de certains repas qui suivront des actions de médiation et qui pourront être assurés par la structure accueillante.

### **Lieux d'hébergement et d'écriture**

L'Association des Amis de Boscodon s'engage à fournir un hébergement agréable et propice à la création, au sein des bâtiments de l'abbaye de Boscodon (Commune de Crots).

### **Frais et équipements à la charge de l'auteur**

L'auteur aura notamment à sa charge directe les déplacements locaux personnels, la nourriture, le téléphone (nécessité d'avoir un portable pour la résidence à Boscodon) et la papeterie. Le véhicule ne lui sera pas fourni.

## **Engagements consécutifs à l'obtention de la résidence**

Le bénéficiaire informera l'association Rions de Soleil du déroulement des activités et travaux engagés dans le cadre de cette résidence, jusqu'à échéance de cette dernière. En cas de publication de ses travaux, mention devra être faite des financeurs de la résidence.

Le travail de création réalisé durant son séjour à Boscodon (Hautes-Alpes) devra faire l'objet d'une restitution dans le département des Hautes-Alpes dans un délai maximum d'un an à l'issue de la résidence. L'auteur (ou auteur/illustrateur) s'engage à informer l'association Rions de Soleil de l'achèvement de son travail.

## **Planning de la résidence 2017**

### **3 juin 2017 :**

Date limite de réception des candidatures par l'association Rions de Soleil.

### **Mi-juin 2017 :**

Réunion du jury et choix de l'artiste.

### **Août et Septembre 2017 :**

Organisation des médiations.

Définition des grands axes de la résidence et de son volet médiation culturelle par l'auteur et les partenaires.

### **Du 1<sup>er</sup> Octobre au 30 Novembre 2017 :**

Période de résidence de l'auteur, ponctuée d'interventions publiques en bibliothèques et au sein des établissements associés.

### **Date à définir :**

Restitution par l'auteur de ses travaux durant la résidence.

## Contacts

Hélène de l'Association Rions de Soleil, Blaise Mijoule et Eric Compiègne de la Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes, et Sophie Savina de l'association des Amis de l'Abbaye de Boscodon, garantiront à l'auteur un soutien et un accompagnement pour favoriser sa découverte du département et pour faciliter ses prises de contact.

### **Association Rions de Soleil**

Hélène Parant

Les Aubergeries

05380 CHATEAUROUX-LES-ALPES

Tel : 04 92 49 65 31

[assorions@gmail.com](mailto:assorions@gmail.com)

### **Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes**

Blaise Mijoule, directeur

Eric Compiègne

11, chemin des Matins calmes

05000 GAP

Tel : 04 92 51 85 50

[blaise.mijoule@cg05.fr](mailto:blaise.mijoule@cg05.fr)

### **Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon**

Sophie Savina

Abbaye de Boscodon

05200 CROTS

Tel : 04 92 43 14 45

[contact@abbayedeboscodon.eu](mailto:contact@abbayedeboscodon.eu)